



pension alimentaire enfant majeur

Par **rubyneige**, le **26/05/2025** à **15:09**

bonjour,

mon fils qui 18 ans passé est en alternance avec 800 euros par mois je verse une pension a sa mère de 150 euros par mois

la situation a évolué il vit désormais chez ma mère qui est retraitée

puis-je verser cette pension à ma mère qui a mon fils à charge.

il faut savoir qu'il a un logement étudiant sur Lyon pour deux jours par semaine le jeudi et vendredi il est autonome pour les frais de transports ainsi que ses repas de midi , pas de congés scolaires il travaille en continu pendant les vacances. Donc à la charge de ma mère .

son logement 440 euros financé par APL pour 200 euros le reste par la pension alimentaire et sa mère lui demande également 100 euros par mois.

merci de m'éclairer sur mes droits à savoir une ex très procédurière .

Par **Zénas Nomikos**, le **26/05/2025** à **17:05**

Bonjour,

je présume qu'il va vous falloir repasser devant le JAF pour mettre à jour les droits de chacun.